



Bureau de santé publique du
comté de Renfrew et du district

FICHE D'INFORMATION

VACCIN CONTRE L'HÉPATITE B



Qu'est-ce que l'hépatite B ?

L'hépatite B est causée par un virus qui affecte le foie et qui peut engendrer des dommages permanents. Ce virus est la plus grande cause de cancer du foie dans le monde entier. Le foie est essentiel à la digestion de la nourriture ainsi qu'à l'élimination des déchets du corps.

Quels sont les signes et symptômes ?

Les personnes infectées par le virus présentent souvent de la fatigue, de la fièvre et une perte d'appétit. Une jaunisse (peau et yeux jaunes) peut parfois survenir. Toutefois, certaines personnes peuvent contracter le virus et ne jamais développer de symptômes. Cela signifie qu'ils peuvent infecter d'autres personnes à leur insu. C'est pourquoi il est important de se faire vacciner contre cette maladie.

Comment se transmet l'hépatite B ?

L'hépatite B se transmet par contact avec le sang et autres liquides biologiques d'une personne infectée. Il s'agit principalement d'une maladie transmise sexuellement et par le sang (ITSS). L'hépatite B peut aussi être transmise par des aiguilles souillées ainsi que par la pratique de tatouage et de perçage corporel avec du matériel non stérilisé. Une mère infectée peut transmettre cette maladie à son enfant lors de la naissance. Les professionnels de la santé peuvent contracter l'hépatite B en se blessant avec une aiguille souillée, ou encore par des éclaboussures de sang contaminé au niveau des yeux, du nez, de la bouche ou d'un bris de peau. L'hépatite B ne se contracte pas en toussant, en faisant une accolade ou en utilisant la même vaisselle.

Existe-t-il un traitement ?

Il n'y a pas de traitement contre l'hépatite B. La plupart des personnes atteintes de cette maladie se rétablissent, mais environ 10 pourcent porteront le virus toute leur vie et continueront à infecter d'autres personnes. Certaines

Visitez notre site web au www.rcdhu.com

personnes éprouveront des problèmes avec leur foie pour le reste de leur vie.

Est-ce que l'hépatite B peut être prévenue ?

Oui. Cette maladie peut être prévenue avec une série de vaccins contre l'hépatite B. Le vaccin est administré dans le muscle du bras ou de la jambe à l'aide d'une aiguille. Le calendrier vaccinal le plus commun consiste en 3 doses de vaccin données sur une période de 6 mois. La première et la seconde dose sont données à 1 mois d'intervalle; 5 mois plus tard, la troisième dose est donnée. **Un calendrier vaccinal à deux doses est utilisé pour les élèves de 7^{ième} année.** Les deux doses sont données à 6 mois d'intervalle.

Est-ce que le vaccin est sécuritaire ?

Le vaccin est sécuritaire. Il est utilisé au Canada depuis de nombreuses années et compte parmi les plus sécuritaires qui soient. Il peut causer des effets secondaires mineurs comme par exemple de la rougeur, sensibilité ou légère enflure au site d'injection. Certaines personnes peuvent ressentir de la fatigue, des maux de tête ou encore faire de la fièvre pendant environ une journée. Les réactions sévères sont rares.

À quel moment devrais-je contacter mon médecin/infirmière praticienne ?

Consultez votre médecin/infirmière praticienne ou rendez-vous dans un centre hospitalier le plus près de chez vous si l'un de ces symptômes se développe dans les trois jours suivants la vaccination:

- urticaire (éruption cutanée)
- enflure au niveau du visage et de la bouche
- difficultés respiratoires
- somnolence importante, pâleur
- fièvre élevée (40°C ou 104°F et plus)
- convulsions
- autres problèmes sérieux.

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin ?

Le risque encouru par l'hépatite B est plus grand que celui-ci du vaccin lui-même. Toutefois, certaines personnes ne devraient pas recevoir le vaccin. Cela inclut:

- quiconque ayant eu une réaction allergique à ce vaccin ou à toutes composantes de celui-ci (ex : aluminium, levure)
- quiconque faisant de la fièvre ou au pris avec une infection plus sérieuse qu'un rhume – le cas échéant, le vaccin devrait être administré après la résolution des symptômes.

Vous devriez toujours discuter des bienfaits et des risques de n'importe quel vaccin avec votre médecin/infirmière praticienne ou téléphoner le Bureau de santé publique du comté de Renfrew et du district.

À qui dois-je m'adresser si j'ai des questions ?

Consultez votre médecin/infirmière praticienne ou appelez la ligne info santé du Bureau de santé publique du comté de Renfrew et du district au 613-735-8666 ou sans frais au 1-800-267-1097, poste 666.

Comment tenir à jour son dossier de vaccination ?

Après avoir reçu un vaccin, assurez-vous que votre carnet d'immunisation est à jour. N'oubliez pas de le conserver dans un endroit sûr !

Bureau de santé publique du comté de Renfrew et du district

7 International Drive
Pembroke, ON, K8A 6W5

613-735-8666 ou
1-800-267-1097, poste. 666

Adapté à partir de la Fiche d'information du Ministère de la santé et des soins de longue durée (novembre 2015); Monographie de produit Engerix®- B (3 septembre, 2015); Monographie de produit Recombivax HB® (3 septembre 2015).

Visitez notre site web au www.rcdhu.com